



SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS

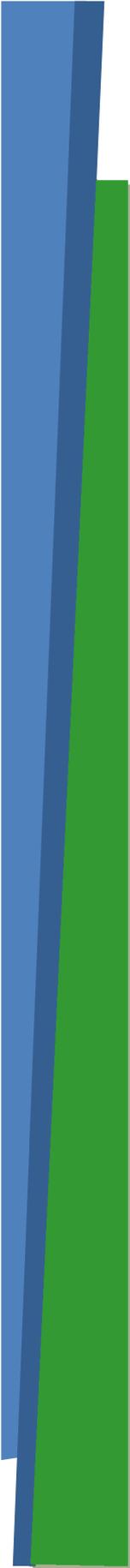
TERRITOIRE DE LA PLAINE DE ROMANS

Réseaux de la Plaine de Romans, de PEYRINS et de GEYSSANS

Année 2022

Rapport d'activité

1- PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE	4
1.1 PERIMETRE DU TERRITOIRE	4
1.2 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS	4
1.2.1 Réseau de La Plaine de Romans	4
1.2.2 Réseaux de Peyrins et Geysans	6
2- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2022	7
2.1 ORIGINE DE L'EAU	7
2.2 VENTE D'EAU.....	8
2.3 RENDEMENT DES RESEAUX	10
2.4 CONSOMMATION ENERGETIQUE	10
3- SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES.....	12
3.1 SECURITE PUBLIQUE	12
3.2 CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE	12
3.3 CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS-PRESSION.....	12
3.4 CONTROLE APPAREILS DE LEVAGE	12
4- TRAVAUX DE L'ANNEE 2022.....	13
4.1 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT OU DE RENFORCEMENT.....	13
4.1.1 Objectifs	13
4.1.2 Réseau Plaine de Romans	13
4.1.3 Réseau Peyrins-Geysans	13
4.2 TRAVAUX DE MAINTENANCE et d'entretien	13
4.3 TRAVAUX FACTURES	14
4.4 OPERATIONS PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2022	14
5- GESTION CLIENTELE.....	15
5.1 PRIX DE VENTE DE L'EAU.....	15
5.1.1 Tarification Agence de l'eau.....	15



5.1.2 Tarification pour les non professionnels.....	15
5.1.3 Tarification pour les professionnels.....	15
5.2 RELATIONS AVEC LES IRRIGANTS.....	16
5.2.1 Continuité de service.....	16
5.2.2 Informations des irrigants.....	17
5.2.3 Arrêtés « secheresse ».....	17
6- LES PROJETS DU TERRITOIRE.....	18
6.1 RENFORCEMENT DU RESEAU PARTIE NORD EST : PARMANS – ST LATTIER.....	18
7- DONNEES FINANCIERES.....	19
7.1 COMPABILITE ANALYTIQUE DES TERRITOIRES.....	19
7.1.1 Fonctionnement.....	19
7.1.2 Investissement.....	19
7.2 IMPAYES.....	19
7.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE.....	19
8- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS.....	20

1- PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE

1.1 PERIMETRE DU TERRITOIRE

Communes de St Paul Les Romans, Parnans, Triors, Genissieux, Chatillon St Jean, Mours St Eusebe, St Lattier (38), Peyrins, Geysans

1.2 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS

1.2.1 RESEAU DE LA PLAINE DE ROMANS

Station de pompage de « la Joyeuse » ou « Les Coteaux »

Prise d'eau dans la rivière la Joyeuse à 50 m à l'amont de sa confluence avec l'Isère : plan d'eau sous l'influence du niveau du Barrage EDF de Pizançon sur l'Isère.

Station de pompage d'exhaure :

3 pompes d'exhaure monocellulaires de 750 m³/h à 30 m HMT, 90 Kw, 1 470 tr/mm

Station de pompage de reprise :

un dégrilleur vertical

1 pompe de reprise Jockey horizontale 86 m³/h à 126 m HMT, 45 Kw, 1 480 t/mm sur variateur
5 pompes de reprise horizontaux de 500 m³/h à 130 m HMT, 190 Kw, 1 470 t/mm (dont 1 en secours)

Capacité de pompage de 1 600 m³/h, HMT 161 m

Puissance ENEDIS souscrite de 17 à 1 470 Kw (Segment C2 : HTA Télélevé : HTA5-CU)

Station de pompage de Meysonnier

Prise d'eau directe dans l'Isère

5 groupes de pompage verticaux de 335 m³/h à 194 m HMT, 231 Kw, 1 490 t/mm

Capacité de pompage de 1 800 m³/h, HMT 160 m

Puissance ENEDIS souscrite de 0 à 1 250 Kw (Segment C2 : HTA Télélevé : HTA5-CU)

Surpresseur de « Châtillon-St Jean » ou « St Izier »

2 Pompes

Capacité de pompage de 400 m³/h

Pression amont de 4 à 9 bars
Pression aval 18 à 19 bars

Puissance ENEDIS souscrite de 0 à 190 Kw (Segment C3 : HTA non télérelevé : HTA5-CU)

Surpresseur de « Génisseux » ou « Les Marais »

2 Pompes
Capacité de pompage de 300 m³/h

Pression amont de 4 à 9 bars
Pression aval 11 à 12 bars

Puissance ENEDIS souscrite de 6 à 60 Kw (Segment C4 tarif B.T. > 36 Kw LU)

Forage de Champoize

Forage dans la nappe Molasse Miocène d'une capacité de production nominale de 80 m³/h, à 120 m HMT
Pression de consigne 14 bars

Puissance ENEDIS souscrite de 1 à 120 Kw (Segment C4 tarif B.T. > 36 Kw LU)

Forage de Gringet

Forage dans la nappe Molasse Miocène d'une capacité de production nominale de 80 m³/h, à 120 m HMT
Pression de consigne 14 bars

Puissance ENEDIS souscrite de 0 à 90 Kw (Segment C4 tarif B.T. > 36 Kw LU)

Forage de La tour

Forage dans la nappe Molasse Miocène d'une capacité de production nominale de 120 m³/h à 170 m HMT
Pression de consigne 18 bars

Puissance ENEDIS souscrite de 0 à 156 Kw (Segment C4 tarif B.T. > 36 Kw LU)

Forage de Chalands

Forage dans la nappe Molasse Miocène d'une capacité de production nominale de 80 m³/h, à 120 m HMT
Pression de consigne 13 bars

Puissance ENEDIS souscrite de 0 à 96 Kw (Segment C4 tarif B.T. > 36 Kw LU)

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

Réseau de distribution

145.6 Km de conduite (Dn 32 mm au DN 600 mm) essentiellement en fonte ductile et ponctuellement en PVC et PEHD.

1.2.2 RESEAUX DE PEYRINS ET GEYSSANS

Forages de Peyrins et de Geysans lieu-dit « La Savasse »

2 Forages dans la nappe Molasse Miocène d'une capacité de production nominale unitaire de 60 m³/h, à 120 m HMT

Alimentation électrique commune au 2 forages

Puissance ENEDIS souscrite de 18 à 78 Kw (Segment C4 tarif B.T. > 36 Kw LU)

Réseau de distribution

0.7 Km de conduite (Dn 100 mm) en fonte ductile.

2- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2022

2.1 ORIGINE DE L'EAU

L'eau distribuée par le réseau de la plaine de Romans provient en majeure partie des prises d'eau dans la rivière Isère. Un complément est apporté par des forages dans la nappe "Molasse Miocène".

L'eau distribuée par le réseau de Peyrins-Geysans provient de la nappe « Molasse Miocène ».

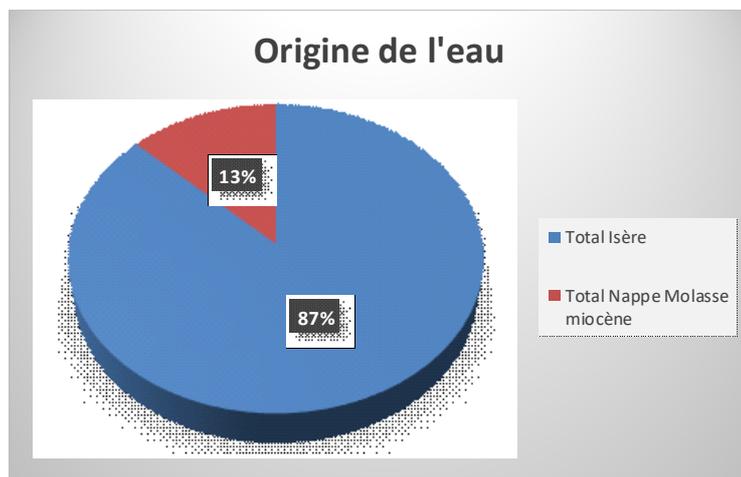
Ressources	Station de pompage	volume annuel		Volume à l'étiage (1er juin - 30 septembre)	
		prélévés (m3)	autorisés (m3)	prélévés (m3)	autorisés (m3)
Isère	Joyeuse	1 646 731	autorisation en débit	662 201	autorisation en débit
Isère	Mesonnier	2 270 787	autorisation en débit	476 770	autorisation en débit
Total Isère		3 917 518			
Nappe Molasse Miocène	Chalans	65 098	70 149	59 797	62 277
Nappe Molasse Miocène	La Tour	166 679	175 373	134 328	155 693
Nappe Molasse Miocène	Chapoize	150 505	142 046	111 544	126 105
Nappe Molasse Miocène	Gringet	98 746	90 037	81 900	79 934
Nappe Molasse Miocène	Peyrins	48 669	55 915	39 787	49 640
Nappe Molasse Miocène	Geysans	44 772	25 243	37 096	22 410
Total Nappe Molasse miocène		574 469	558 763	464 452	496 059
Total général		4 491 987			

Réseau Plaine de Romans		4 398 546
Réseau Peyrins Geysans		93 441
Total		4 491 987

Les autorisations de prélèvement sont établies par l'OUGC Drôme : le bassin versant de la Drôme des Collines (nappe Molasse-Miocène).

Les autorisations de prélèvement n'ont pas été respectées sur les forages de Geysans et de Gringet mais le volume global de prélèvement sur la nappe molasse-miocène a été respecté pendant la période d'étiage.

Origine de l'eau



2.2 VENTE D'EAU

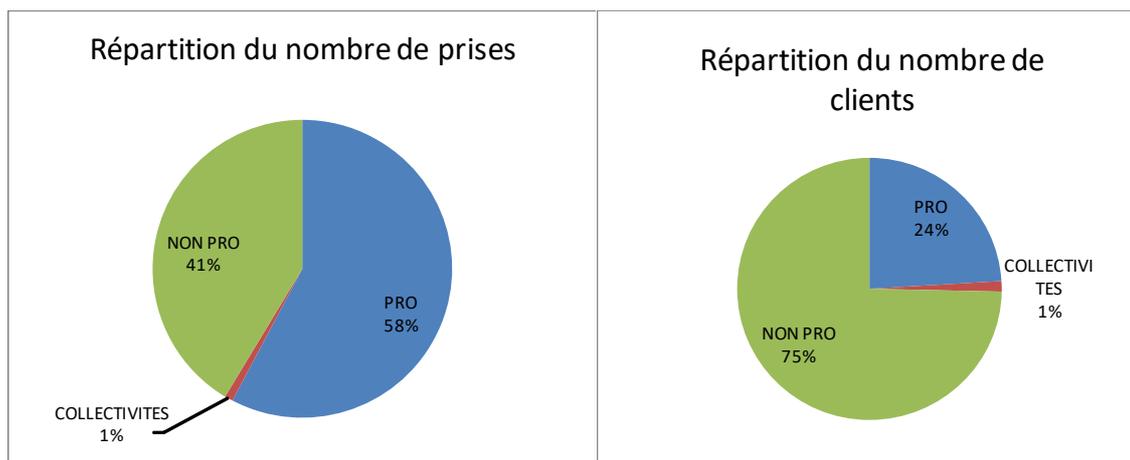
PROFESSIONNELS								
Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (ha)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre de bornes	nombre de clients	Debit souscrits par ha	Conso annuelle par ha
Plaine de Romans	12 205	1 890	3 813 985	3 813 985	574	127	6,46	2 018
Peyrins-Geysans	200	27	94 302	94 302	12	6	7,31	3 448
Total	12 405	1 918	3 908 287	3 908 287	586	133		

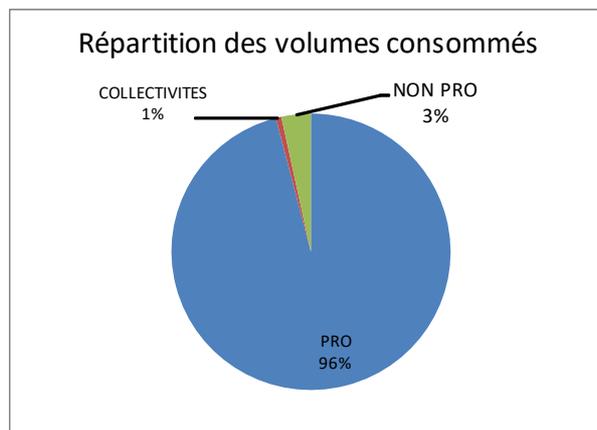
COLLECTIVITES								
Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (ha)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre de bornes	nombre de clients	Debit souscrits par ha	Conso annuelle par ha
Plaine de Romans	95	11	24 619	24 619	9	7	8,64	2 238
Peyrins-Geysans	0	0	0	0	0	0		
Total	95	11	24 619	24 619	9	7		

NON PROFESSIONNELS								
Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre de bornes	nombre de clients	Debit souscrits par ab	Conso annuelle par ab	Facturation annuelle par ab
Plaine de Romans	2008	139 804	140 526	420	413	4,78	333	340
Peyrins-Geysans	0	0	0	0	0			
Total	2008	139 804	140 526	420	413			

TOTAL						
Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (ha)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre de bornes	nombre de clients
Plaine de Romans	14 308	1 901	3 978 408	3 979 130	1003	547
Peyrins-Geyssans	200	27	94 302	94 302	12	6
Total	14 508	1 929	4 072 710	4 073 432	1015	553

Synthèse par type de consommateurs				
Type	nombre de bornes	nombre de clients	conso (m3)	Facturation (m3)
PRO	586	133	3 908 287	3 908 287
COLLECTIVITES	9	7	24 619	24 619
NON PRO	420	413	139 804	140 526
Total	1015	553	4 072 710	4 073 432





2.3 RENDEMENT DES RESEAUX

Le rendement correspond au rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et le volume d'eau prélevé et introduit dans le réseau de distribution.

Territoires	Rendement
Plaine de Romans	90,45%
Peyrins Geysans	100,92%

Nota : Le rendement du réseau de Peyrins-Geysans peut être expliqué par la précision des dispositifs de comptage

2.4 CONSOMMATION ENERGETIQUE

Réseau de la Plaine de Romans :

La consommation totale pour l'année 2022 est de 3 399 921 Kwh.

Ratios	Total
Kwh/m3 consommé	0,855
Kwh/m3 prélevé	0,773
€/m3 consommé	0,078
€/Kwh	0,091

Nota : ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

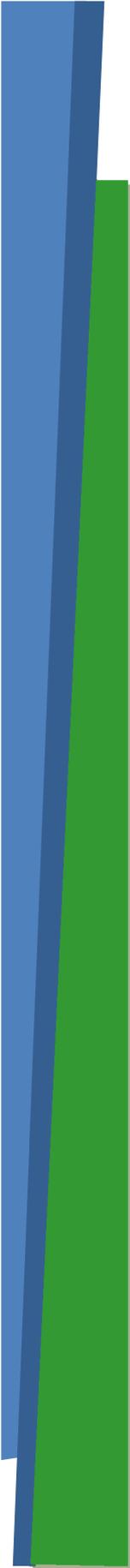
Réseau de Peyrins-Geysans :

La consommation totale pour l'année 2022 est de 54 838 Kwh.

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr



Ratios	Total
Kwh/m3 consommé	0,582
Kwh/m3 prélevé	0,587
€/m3 consommé	0,082
€/Kwh	0,142

Nota : ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

3- SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES

3.1 SECURITE PUBLIQUE

Néant : aucun ouvrage n'est soumis à la réglementation « sécurité publique des ouvrages hydrauliques » sur ce territoire

3.2 CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE

	Site	Prestataire	Date de contrôle
La Joyeuse		ACRITEC	04/03/21
Meysonnier		ACRITEC	04/03/21
St Izier	Surpresseur de Chatillon-St Jean	ACRITEC	03/04/21
Genissieux	Surpresseur des Marais	ACRITEC	15/04/21
Forage de Chalans		ACRITEC	15/04/21
Forage de la Tour		ACRITEC	15/04/21
Forage de Chapoize		ACRITEC	15/04/21
Forage de Peyrins		ACRITEC	15/04/21
Forage de Geyssans		ACRITEC	15/04/21

3.3 CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS-PRESSION

Non communiqué

3.4 CONTROLE APPAREILS DE LEVAGE

Néant

4- TRAVAUX DE L'ANNEE 2022

4.1 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT OU DE RENFORCEMENT

4.1.1 OBJECTIFS

Classés par ordre de priorité

- 1/ Organes hors service suite à la saison précédente
- 2/ Organes dont l'état ou le niveau d'usure laisse craindre une rupture à court terme 1,2 ou 3 ans
- 3/ Mise en conformité vis-à-vis de la réglementation sécurité des travailleurs
- 4/ Amélioration des performances énergétiques
- 5/ Dégradations de caractéristiques techniques
- 6/ Amélioration de la facilité d'exploitation d'un ouvrage
- 7/ Mise en conformité vis-à-vis des exigences techniques de tiers (ENEDIS, agence de l'eau etc...)
- 8/ Amélioration de la fiabilité de fonctionnement de l'ouvrage
- 9/ Lutte contre les risques d'intrusions, de dégradations, sécurité des riverains
- 10/ Amélioration des fonctionnalités de report d'information et de suivi
- 11/Réduction des nuisances à des tiers (bruits etc....)

Ces travaux sont imputés au budget investissement

4.1.2 RESEAU PLAINE DE ROMANS

Territoire	Ouvrages	OBJET	Opération	Décision	n° chantier	Chef de Projet
Plaine de Romans	Réseau PDR	Renouvellement appareillage réseau (ventouses - vannes)	120	fait 2022		PH GUIBAUD
Plaine de Romans	Surp Chatillon St Jean	Renouvellement du variateur de vitesse 160 Kw	120	fait 2022	21 100 004	B CHAMPEY

4.1.3 RESEAU PEYRINS-GEYSSANS

néant

4.2 TRAVAUX DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

Non communiqué

4.3 TRAVAUX FACTURES

Désignation	Nombre
Fourniture et pose compteur non professionnel (5 m ³ /h)	2
Réparation borne endommagée par tiers	0
Modification d'une borne existante	0
Déplacement non justifié d'un agent	0
Fourniture et pose d'une borne	0
Fourniture et pose d'une nouvelle sortie sur borne existante	1
Création d'un branchement	2
Déplacement d'un branchement	1
Déplacement d'un regard compteur	1
Participation au déplacement d'une conduite	0

4.4 OPERATIONS PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2022

Néant

5- GESTION CLIENTELE

5.1 PRIX DE VENTE DE L'EAU

5.1.1 TARIFICATION AGENCE DE L'EAU

Pour la saison 2022, la facturation de la redevance agence de l'eau uniformisée au SID fixée par délibération du 17 mars 2022 est de 0,007 € H.T. /m³ consommé et 11.25 € H.T. par l/s pour les abonnements gravitaires.

5.1.2 TARIFICATION POUR LES NON PROFESSIONNELS

Le prix de vente pour les particuliers est uniformisé sur l'ensemble du territoire du SID.

Les tarifs du service sont fixés par la délibération du 17 mars 2022

- Une prime fixe en fonction du débit souscrit

1 m ³ /h	71.46 € HT	75.39 € TTC
3 m ³ /h	92.80 € HT	97.20 € TTC
5 m ³ /h	122.50 € HT	129.24 € TTC
10 m ³ /h	204.16 € HT	215.39 € TTC
15 m ³ /h	348.57 € HT	367.74 € TTC
20 m ³ /h	497.96 € HT	525.35 € TTC
30 m ³ /h	647.34 € HT	682.94 € TTC

- Un forfait de consommation

1 et 3 m ³ /h	150 m ³
5 m ³ /h	300 m ³
10 m ³ /h et au-delà	500 m ³

Au vu des restrictions d'usage, imposé par arrêté préfectoral en 2022, les forfaits de consommation ont été divisés par 2 (délibération du 12 octobre 2022).

- Un tarif de 0,1499 €/m³ HT par m³ consommés
- Un tarif de 0,030 €/m³ HT par m³ consommés pour surcoût énergie

5.1.3 TARIFICATION POUR LES PROFESSIONNELS

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

Le tarif professionnel n'est accordé qu'aux abonnés pouvant justifier d'un numéro SIRET en lien avec le titulaire du contrat d'abonnement.

Pour la saison 2022, le prix de vente a été fixé à (délibération du 17 mars 2023) :

Réseau Plaine de Romans

Part fixe

Abonnement à la surface ha 93.73 € H.T.

Abonnement au débit m³/h 6.59 € H.T.

Part au m³ 0,087 € H.T.

Part au m³ (surcoût énergie)..... 0,030 € H.T.

Soit une facture moyenne de 475.86 € H.T. /ha (7 m³/h - 1 ha - 3000 m³/ha).

Réseau Peyrins-Geysans

Part fixe

Abonnement à la surface ha 150.00 € H.T.

Abonnement au débit m³/h 6.59 € H.T.

Part au m³ 0,085 € H.T.

Part au m³ (surcoût énergie)..... 0,030 € H.T.

Soit une facture moyenne de 562.13 € H.T. /ha (7 m³/h - 1 ha - 3000 m³/ha).

5.2 RELATIONS AVEC LES IRRIGANTS

5.2.1 CONTINUITE DE SERVICE

Mise en service et arrêt des réseaux :

Mise en service	Réseau	Arrêt
17-mars	Réseau Plaine de Romans	
4-avr.	Réseau Peyrins-Geysans	

Problème de ressources :

Le réseau de Peyrins-Geysans et les parties hautes du réseau de la Plaine de Romans sont assujettis aux restrictions d'usage selon les arrêtés « sécheresse » pris par la Préfecture de la Drôme concernant le bassin versant de la Drôme des Collines (nappe Mollasse-Miocène)

Problèmes de capacité de pompage par rapport à la demande :

Néant

Problèmes de fonctionnement d'ouvrages :

- *Coupures d'alimentation électrique (ENEDIS) :*

Date	Ouvrage	Durée	Type
23-nov	Forage Chaland	4h	programmée : hors saison
01-déc	SP JOYEUSE et Bureaux	5h	programmée : hors saison

- *Incident de fonctionnement :*

Néant

Problèmes de fonctionnement réseaux :

Néant

5.2.2 INFORMATIONS DES IRRIGANTS

Date	Événement	Mode diffusion
25-mars	Information tarif 2022 abonnés non professionnels	Mail
29-mars	Information complémentaire tarif 2022 abonnés non professionnels	Mail
19-avr	Réunion du territoire avec les irrigants professionnels	Réunion
02-juin	Réseaux Peyrins et Geysans : arrêté "sécheresse" dept 26 : niveau alerte renforcée : demande de respecter les jours d'arrêt de pompage (3 jours)	SMS + Mail
22-août	Réseaux Hauts de la plaine de Romans arrêté "sécheresse" dept 26 : niveau Crise : mise en service des forages de Champoize, Gringet, La Tour et Chaland que de nuit	SMS + Mail
22-août	Réseaux Peyrins et Geysans : arrêté "sécheresse" dept 26 : niveau crise : demande d'irrigation de nuit uniquement	SMS + Mail
13-oct	Information sur les dates de mise à l'arrêt des réseaux	Mail
21-oct	Information irrigants professionnels : Energie et prix du service 2023	SMS

5.2.3 ARRETES « SECHERESSE »

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

Incompréhension de nombreux irrigants non professionnels suite à la décision de la préfecture d'interdire par arrêté l'irrigation (hors potagers et arbres fruitiers de nuit) sans prendre en compte l'origine de l'eau (Rhône : ressource non non déficitaire).

6- LES PROJETS DU TERRITOIRE

6.1 RENFORCEMENT DU RESEAU PARTIE NORD EST : PARMANS – ST LATTIER

Le territoire de la Plaine de Romans dispose d'une autorisation de prélèvement de 800 m³/h dans l'Isère sur la commune de St Lattier (arrête préfectoral d'autorisation temporaire de prélèvement n°2014094-0025 du 04/04/2014).

Une étude de faisabilité du renforcement de la partie Nord Est du réseau situé sur les communes de Parmans et de St Lattier a été réalisée en décembre 2013 par le bureau d'études Ca Eau. Cette étude examine également les possibilités de substituer les forages dans la nappe Molasse Miocène par ce nouveau prélèvement dans la rivière Isère.

Au vu des coûts importants de réalisation de ce projet, le territoire de la Plaine de Romans a choisi de privilégier le contrôle et la mise en conformité des limiteurs de débit des bornes pour limiter les problèmes de pression sur les secteurs de St Lattier/Chatillon : antenne « Des bardons » et secteur Chatillon : antenne « Le Clôt ».

De plus, le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de la nappe « Mollasse-Miocène et alluvions de la plaine de Valence » est en cours d'élaboration. Ce SAGE va déterminer des modalités de gestion des eaux pompées par les forages de Chalans – Champoize – Gringet – La tour – Peyrins et Geysans.

7- DONNEES FINANCIERES

7.1 COMPABILITE ANALYTIQUE DES TERRITOIRES

Ces données sont issues de la comptabilité analytique par territoire du SID.

7.1.1 FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 755.177,29 €.

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 1.010.860,20 €.

Soit un excédent de 255.682,91 € contre un déficit de 47.258,55 € en 2021.

Le résultat en hausse est lié pour l'essentiel à l'augmentation des m³ consommés par les irrigants au cours de cette année particulièrement chaude et sèche. L'augmentation de la recette liée à l'énergie réservée n'intervient que dans une moindre mesure (+ 61.000 €).

7.1.2 INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 36.304,73 €.

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 106.801,54 €.

7.2 IMPAYES

Plaine de Romans	2019	2020	2021	2022
montant restant dû	3 347,50	2 396,55	42,51	179,59

Nota : Etat des restes à recouvrer à la date du 31/01/2023 (titres émis jusqu'à fin octobre 2022 : la facturation de fin 2022 – consommation des professionnels - n'est pas incluse dans ces données).

7.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE

Néant. L'emprunt de 230.000 € contracté en 2007 est arrivé à échéance fin 2021.

8- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS

Le Syndicat d'Irrigation Drômois souhaite attirer l'attention de tous ces membres sur les difficultés rencontrées dans la gestion du développement des constructions sur les communes. Les réseaux d'irrigation sont essentiellement implantés en terrain privé et ont été créés sans l'inscription des servitudes associées au service de la propriété foncière. Les propriétaires se sont engagés à informer leur successeur de la présence de la servitude lors de toute opération de vente. Malheureusement, cette démarche est rarement effectuée. Certains propriétaires ne connaissent pas ou font semblant de ne pas connaître la présence d'une canalisation sous leur terrain. Cette situation a plusieurs conséquences notamment dans les zones urbanisées:

- Risque pour les riverains en cas de rupture de conduite : la pression d'un réseau d'irrigation est comprise entre 10 et 25 bars !!!!
- Difficultés d'intervention pour les équipes du SID pouvant entraîner une rupture de la continuité du service pendant plusieurs jours.
- Dégradations potentielles des équipements du SID en cas de terrassement par le propriétaire ou son prestataire

Nous demandons donc aux communes :

- de bien vouloir signaler la présence des canalisations d'irrigation lors de tout document urbanisme (certificat d'urbanisme – déclaration de travaux – permis de construire – permis de lotir – permis d'aménager etc...). Seule la concertation amont avec les porteurs de projet permettra au SID d'étudier des solutions techniques et économiques permettant de rendre les projets compatibles avec la présence des réseaux d'irrigation,
- de ne pas classer constructible les parcelles avec une canalisation d'irrigation sans concertation au préalable avec le SID,
- de rappeler à tous les porteurs de projet la nécessité de faire les démarches **obligatoires** de DT : déclaration de projet de travaux (à faire par le Maître d'ouvrage) et DICT : déclaration d'intention de commencement de travaux (à faire par l'entreprise de terrassement) auprès de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) : fichier regroupant les plans des réseaux de tous les gestionnaires y compris le SID. Cette démarche doit être faite également en terrain privé.

Nous souhaitons également attirer l'attention des communes sur les points suivants :

- le SID n'a pas les moyens de régulariser les servitudes liées à ses canalisations,
- le SID n'a pas les moyens financiers de prendre seul en charge les déplacements de conduite.

Nous comptons sur la vigilance de tous et notamment des communes pour éviter les situations que nous avons connues ces dernières années notamment sur les communes d'Etoile sur Rhône – Upie – Montélimar.